

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 2 octobre 2018, à 19h00, à la salle municipale, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Pierre Pepin, René Belhumeur ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Absence de M. Keven Trinqué.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2018-10-01

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

Prière

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2018
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

- 4.1 Adoption règlement 293/2018 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 4.2 Avis motion et présentation d'un projet de règlement 294/2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Lecture et approbation des comptes
- 5.2 Inscription formation ADMQ – Contrats municipaux
- 5.3 Inscription – Formation en ligne Sygem budget 2019

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Autorisation- Travaux garage municipal

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 8.1 Appel d'offres – enlèvement déchets (2 ans)
- 8.2 Appel d'offres – achat bacs de compostages

9. URBANISME

- 9.1 Demande d'intervention cours d'eau- Fourche à Jean-Paul

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

- 10.1 Réseau biblio CQLM – rencontre d'automne
- 10.2 Comité organisateur – 18^e salon des artisans

11. VARIA

- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-10-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 4 septembre 2018.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose la liste de la correspondance.

4. LÉGISLATION

2018-10-03

4.1 ADOPTION RÈGLEMENT 293/2018 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONAVENTURE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 293/2018
modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
faisant partie intégrante du Règlement numéro 249/2012**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE par le projet de loi 155, l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») a été modifié pour obliger les municipalités (et MRC) à prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles « d'après-mandat », qui entrera en vigueur à compter du 19 octobre 2018;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et suggère que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 19 octobre 2018, date d'entrée en vigueur de la disposition qui exige l'inclusion de cette nouvelle règle;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 4 septembre 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 14 septembre 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

2018-10-03 Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

Article 1.

Le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, adopté par le règlement numéro 249/2012, est modifié en ajoutant le paragraphe suivant à la fin de la RÈGLE 7 :

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- 1. le directeur général et son adjoint;*
- 2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;*
- 3. le trésorier et son adjoint;*
- 4. le greffier et son adjoint;*

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Guy Lavoie, maire

Jessy Grenier, d.g./sec.-trés. par intérim

AVIS DE MOTION + DÉPÔT DU PROJET: 4 SEPTEMBRE 2018
AVIS PUBLIC SÉANCE ADOPTION : 14 SEPTEMBRE 2018
ADOPTION : 2 OCTOBRE 2018
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 3 OCTOBRE 2018
TRANSMISSION AU MAMROT : 8 OCTOBRE 2018

ADOPTÉE

4.2 AVIS MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 294/2018 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Guy Lavoie, maire, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 294/2018* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 294/2018* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires est présenté par Guy Lavoie, maire. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

5. ADMINISTRATION

2018-10-04

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

9157-0424 QUEBEC INC.	7 000.00 \$
AFFAIRES VISA DESJARDINS.	95.98 \$
BANQUE SCOTIA	542.44 \$
BELL CANADA	491.05 \$
BERGER PIERRE	117.11 \$
CNH INDUSTRIAL CAPITAL CANADA	1 076.30 \$
DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
DESMARAIS LOUIS	160.87 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC	118.98 \$
ÉNERGIES SONIC INC	212.42 \$
ENVIRO5	4 252.72 \$
F HOULE ÉLECTRIQUE 2017 INC	873.48\$
FABRIQUE PAROISSIALE STE-FAMILLE	100.00 \$
FERME MICHEL MALTAIS INC.	138.79 \$
FERME TUNNEL INC.	216.75 \$
FORCIER PASCAL	260.92 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC ENR	19.55 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	82.40 \$
GNR CORBUS	483.82 \$
GROUPE ENVIRONEX	178.04 \$
GROUPE INFOPLUS.CA	672.47 \$
GUY LAVOIE	261.59 \$
HYDRO QUEBEC	620.30 \$
INFO PAGE	196.66 \$
KODOO MOBILE	34.07 \$
LA CAPITALE	1 880.05 \$
LA COOP AGRILAIT	290.65 \$
LES PRÉS VERTS M.B. LTÉE	108.66 \$
LETENDRE & FORCIER LTEE	17.19 \$
LUCIEN LAMPRON	1 100.00 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	11 852.73 \$
MACHINERIE C & H INC	48.29 \$
MARTECH SIGNALISATION INC	2 445.52 \$
ME MARIE-LISE CLAIR	172.46 \$
MEGABURO	58.88 \$
MELANCON FRANCOIS	388.06 \$
PARENTEAU MARIO	684.44 \$
PETITE CAISSE	108.00 \$
RENÉ BELHUMEUR	42.60 \$
RICHARD PROULX	91.93 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	811.93 \$
SERVICES MATREC INC	1 036.35 \$
SONIC CO-OP CARTE	323.67 \$
VENTILATION MECANAIR	201.21 \$
VÊTEMENTS SPAX	811.16 \$
SALAIRES SEPTEMBRE	14 544.98 \$

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

2018-10-05

5.2 INSCRIPTION FORMATION ADMQ – CONTRATS MUNICIPAUX

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais d'inscription de 307 \$ et de déplacement de la directrice générale par intérim pour assister à la formation « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL122, 155 et 108» offerts par l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu mercredi 21 novembre 2018 à Drummondville.

ADOPTÉE

2018-10-06

5.3 INSCRIPTION – FORMATION EN LIGNE SYGEM BUDGET 2019

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais d'inscription de 145 \$ plus taxes pour Jessy Grenier directrice générale par intérim, afin de pouvoir accéder à une formation en ligne donné par Sygem concernant la préparation du budget 2019.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2018-10-07

7.1 AUTORISATION- TRAVAUX GARAGE MUNICIPAL

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser Construction Jonathan Cyr à effectuer des travaux sur le garage municipal (bas-côté), afin de créer de l'espace de rangement pour de la machinerie et autres. Ces travaux seront effectués avec l'aide de M. Richard Proulx pour un montant maximal de 20 000 \$ taxes incluses.
- de financer cette dépense par le surplus accumulé libre.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

2018-10-08

8.1 APPEL D'OFFRES – ENLÈVEMENT DÉCHETS (2 ANS)

Considérant que le contrat d'enlèvement des déchets vient à échéance ce 31 décembre 2018;

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- de procéder à un appel d'offres par invitation, pour le contrat d'enlèvement des déchets, soit la cueillette et le transport pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE

2018-10-09

8.2 APPEL D'OFFRES – ACHAT BACS DE COMPOSTAGES

Considérant que selon le programme PGMR nous devons faire la mise en place de la collecte des bacs de compostage dans la municipalité de Saint-Bonaventure pour l'année 2019;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de procéder à un appel d'offres par invitation, pour l'achat de bacs de compostages.

ADOPTÉE

9. URBANISME

2018-10-10

9.1 DEMANDE D'INTERVENTION COURS D'EAU- FOURCHE À JEAN-PAUL

Considérant la demande d'intervention de la MRC Drummond présentée par Ferme Guyrojoy (2008) inc. pour l'entretien du cours d'eau Fourche à Jean-Paul;

Considérant que l'analyse sommaire de la demande par l'inspecteur en cours d'eau indique une recommandation favorable;

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement:

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure s'engage à payer les coûts et à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier;
- que les frais encourus seront facturés aux propriétaires concernés au moyen d'un règlement de taxation sur la base des superficies contributives préalablement acceptées.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

2018-10-11

10.1 RÉSEAU BIBLIO CQLM – RENCONTRE D'AUTOMNE

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais d'inscription d'un total de 60 \$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement afin que mesdames Gisèle Corbin et Sonia Roy

participent à la rencontre du Réseau Biblio CQLM qui se tiendra à Trois-Rivières le 20 octobre 2018.

ADOPTÉE

2018-10-12

10.2 COMITÉ ORGANISATEUR – 18^E SALON DES ARTISANS

Considérant que le Salon des artisans de St-Bonaventure fait découvrir et connaître des gens et des artisans de talents de la région;

Considérant que le comité organisateur demande à la Municipalité une participation financière à la préparation de l'événement qui se tiendra les 17 et 18 novembre prochain;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'assumer les coûts d'impression des billets de tirage, des feuillets des artisans ainsi que des feuillets publicitaires (environ 1 000 feuilles);
- d'assumer les frais postaux des pamphlets à distribuer dans la municipalité;
- d'accepter le prêt tous les tables appartenant à la municipalité.

ADOPTÉE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens présents et ce, de 19h35 à 19h54.

2018-10-13

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 19h55.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim